

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – DATE LIMITE 18 OCTOBRE 2017

Espace foncier

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, le GPMG procède à un appel à manifestation d'intérêt pour l'attribution d'occupation temporaire de son domaine dont il est propriétaire ou dont il a la gestion. Nous invitons donc toutes sociétés intéressées à manifester son intérêt en précisant la parcelle concernée et l'objet de sa demande avant la date limite indiquée. La liste des pièces à fournir est mentionnée dans cet appel à manifestation d'intérêt.

L'implantation des sociétés retenues donnera lieu à la conclusion d'autorisation d'occupation temporaire et révocable avec le Grand Port Maritime de Guadeloupe, dont les conditions particulières dépendront du projet retenu.

La durée de la CAOT sera proposée par le candidat dans sa réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, en lien avec les investissements et le business plan.

En fonction des éléments financiers du projet, le GPMG sera fondé à négocier une réduction de ce délai, sans pour autant remettre en cause la rentabilité financière du projet pour le candidat.

Le montant de la redevance annuelle sera proposé par les candidats dans leur offre. Cette redevance exclut toute gratuité et ne pourra être inférieure en part fixe au tarif du barème des redevances d'usage du GPMG 2017. Elle comprendra une part fixe et sera complétée d'une part variable, de préférence liée au chiffre d'affaire généré. Dans ce dernier cas, un forfait plancher de la rémunération variable devra être fixé par le prestataire.

Le règlement de la redevance facturée trimestriellement et d'avance se fera auprès de l'Agent Comptable du GPMG par autorisation de prélèvement automatique à l'adresse précisée lors de la conclusion de la convention.

A- Sur le site de Baie-Mahault :

1-Terrains sur le site de Jarry Baie-Mahault

Site	m ² - sous réserve de confirmation	Redevance fixe -Tarif (€/m ² /an) –sous réserve de confirmation	Parcelle cadastrale	Sous réserve de confirmation –Page barème tarifaire Redevance d'usage 2017
Jarry	5000	8,01	AM0394	13
Jarry	218	1,93	AM0194	13
Jarry	3432	8,01	AM0323	13
Jarry	994	2,86	AM0394	12 ET 13
Jarry	520	2,86	AM0394	12 ET 13
Jarry	500	2,86	AM0394	12 ET 13
Jarry	498	2,86	AM0394	12 ET 13
Jarry	521	2,86	AM0394	12 ET 13
Jarry	3800	8,01	AM0204	13
Jarry	2170	3,29	AM0395	13
Jarry	1127	1,93	AL277	13
Jarry	1500	3,29	AM0395	13
Jarry	2500	3,29	AM0395	13
Jarry	498	2,86	AM0394	12 ET 13
Jarry	994	8,01	AM323-328	13
Jarry	4000	8,01	AM0166	13
Jarry	2710	1,93	AN0254	13
Jarry	1203	3,31	AL0260	13

2-Locaux/bureaux et entrepôts sur le site de Jarry Baie-Mahault

Site	m ² - sous réserve de confirmation	Redevance fixe -Tarif (€/m ² /an) –sous réserve de confirmation	Parcelle cadastrale	Sous réserve de confirmation –Page barème tarifaire Redevance d'usage 2017
Jarry	92.48	189,11	AM0394	13
Jarry	420	95,3	AM0394	13

B- Sur le site de Marie Galante :

1-Terrains sur le site de Folle-Anse

Site	m ² - sous réserve de confirmation	Redevance fixe -Tarif (€/m ² /an) –sous réserve de confirmation	Parcelle cadastrale	Sous réserve de confirmation –Page barème tarifaire Redevance d'usage 2017
Folle Anse	500	4,25	AB4	12
Folle Anse	1219	4,25	AB4	12
Folle Anse	1662	4,25	AB4	12
Folle Anse	1071	4,25	AB4	12

C- Sur le site de Pointe-à-Pitre :

1-Terrains sur le site de Pointe-à-Pitre

Site	m ² - sous réserve de confirmation	Redevance fixe -Tarif (€/m ² /an) –sous réserve de confirmation	Parcelle cadastrale	Sous réserve de confirmation –Page barème tarifaire Redevance d'usage 2017
Pointe-à-Pitre	5120	6,7	AP120	11

2- Locaux/bureaux et entrepôts sur le site de Pointe-à-Pitre

Site	m ² - sous réserve de confirmation	Tarif (€/m ² /an) –sous réserve de confirmation	Parcelle cadastrale	Sous réserve de confirmation –Page barème tarifaire Redevance d'usage 2017
Pointe-à-Pitre	518	42,21	AD3	7
Pointe-à-Pitre	34	285,82	AS168-169-170	14
Pointe-à-Pitre	34	285,82	AS168-169-170	14
Pointe-à-Pitre	78	285,82	AS168-169-170	14
Pointe-à-Pitre	38	285,82	AS168-169-170	14
Pointe-à-Pitre	40	285,82	AS168-169-170	14
Pointe-à-Pitre	38	285,82	AS168-169-170	14
Pointe-à-Pitre	17	414,54	AD3	7
Pointe-à-Pitre	77,63	44,59	AD3	7
Pointe-à-Pitre	42,69	228,71	AD3	7
Pointe-à-Pitre	1120	MULTI TARIFS	AK247	7 et 12

D- Sur le site de Basse-Terre :

1-Terrains sur le site de Basse-Terre

Site	m ² - sous réserve de confirmation	Redevance fixe -Tarif (€/m ² /an) –sous réserve de confirmation	Parcelle cadastrale	Sous réserve de confirmation –Page barème tarifaire Redevance d'usage 2017
Basse terre	800	10,31	AN609	4

2-locaux sur le site de Basse-Terre

Site	m ² - sous réserve de confirmation	Redevance fixe -Tarif (€/m ² /an) –sous réserve de confirmation	Parcelle cadastrale	Sous réserve de confirmation –Page barème tarifaire Redevance d'usage 2017
Basse terre	60	212.55	AN665	7
Basse terre	56.5	212.55	AN665	7

Les demandes avec les pièces à fournir doivent être envoyées par courrier à l'adresse suivante :

Grand Port Maritime de Guadeloupe
Direction de la Stratégie et de la Promotion Commerciale
Service Planification stratégique et domaine
Quai Ferdinand de Lesseps – BP485
97165 Pointe-à-Pitre Cedex

Liste des pièces à fournir : Le dossier de candidature devra contenir :

Le numéro cadastral de la parcelle souhaité
La surface souhaitée ainsi que la durée
Une déclaration sur l'honneur ou les certificats sociaux et fiscaux à jour
Les Chiffres d'Affaires ainsi que les bilans ou extrait de bilans des trois dernières années
Une présentation générale des activités de l'entreprise en particulier les liens avec le milieu portuaire et économique
Une prévision d'impact socioéconomique : Nombre et type d'emploi créé
La description sommaire des activités et aménagements prévus sur les espaces souhaités
Une proposition de redevances variables (en plus de la redevance fixe inscrite au barème tarifaire – RU2017)